



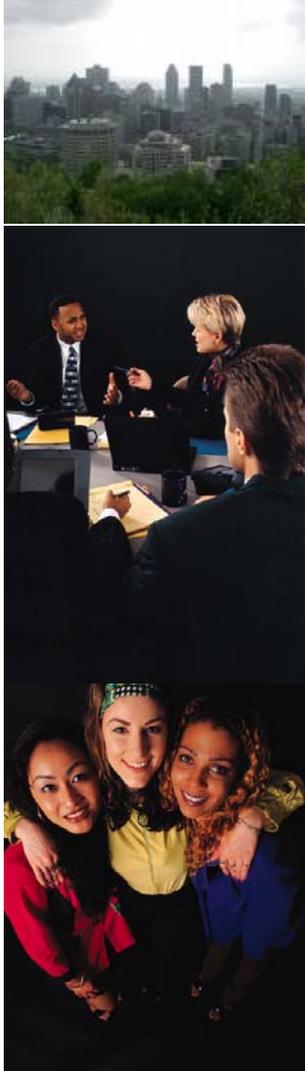
Étude publique des contributions municipales et de la gestion de programmes de lutte à la pauvreté

Commission sur les grands équipements et les
activités d'intérêt d'agglomération
Montréal
Octobre 2008

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Direction de la diversité sociale
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction de l'habitation

Introduction

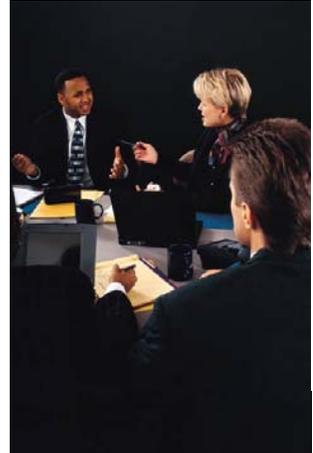
- La pauvreté est un phénomène social complexe qui se retrouve dans tous les pays
- Les centres urbains sont plus particulièrement touchés
- Il est extrêmement important de s'y attarder pour des questions d'humanité, de justice et d'harmonie sociale
- Au Canada, les trois paliers du gouvernement et les acteurs de la société civile se mobilisent pour trouver des moyens d'y mettre fin
- Suite au Sommet de Montréal en 2002, et grâce à la conclusion du *Contrat de ville 2003-2007*, avec le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal a réitéré l'importance de son rôle dans la lutte à la pauvreté



Plan de présentation

- *Définition de la pauvreté*
- *Partage des rôles en matière de lutte à la pauvreté*
- *Mesure de la pauvreté et situation montréalaise*
- *Contributions de l'agglomération de Montréal*
- *Contributions de la ville centre*
- *Conséquences de la pauvreté*
- *Enjeux de la lutte à la pauvreté*





Définition de la pauvreté

« La condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et son inclusion dans la société »

Source: Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Loi 112),
Gouvernement du Québec

Le partage des rôles en matière de lutte à la pauvreté

Contexte

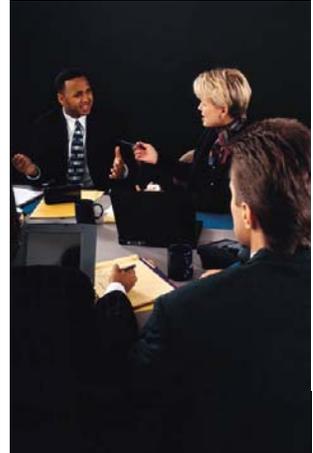
La lutte à la pauvreté relève principalement des niveaux supérieurs de gouvernement fédéral et provincial. Plusieurs lois (170, 112 et 75) y réfèrent. L'implication de Montréal reste toutefois incontournable, afin de répondre aux enjeux spécifiques de cette région.



Rôles :

- Fédéral
- Provincial
- Agglomération de Montréal
- Ville de Montréal





Le partage des rôles en matière de lutte à la pauvreté

Fédéral

- Met en place :
 - Plusieurs politiques et programmes s'adressant aux individus et à la collectivité

- Gère plus spécifiquement :
 - Programme d'assurance-emploi :
 - Régime de pensions /sécurité de la vieillesse
 - Stratégie emploi-jeunesse
 - Mesures de soutien pour les personnes handicapées

- Administre des ententes sur le développement des ressources humaines autochtones

- Contribue à des stratégies de revitalisation de quartiers centraux de plusieurs villes du pays

Provincial

- Met en œuvre la loi 112
 - Une Stratégie nationale de lutte à la pauvreté
 - Un comité consultatif de lutte contre la pauvreté
 - Un observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale
 - Un fonds d'initiatives sociales
- Gère le Programme d'assistance sociale
- Soutient l'éducation, l'emploi, la santé et les services sociaux, le développement économique et l'habitation
- Adopte des ententes particulières avec les municipalités notamment le contrat de ville (2003 à 2007)



Le partage des rôles en matière de lutte à la pauvreté

Agglomération de Montréal

Intervient par des activités et programmes dans les secteurs:

- du logement social,
 - de l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri,
 - de la prévention de la toxicomanie et de la prostitution et la lutte contre celles-ci,
 - de la revitalisation urbaine des secteurs Sud-Ouest, Ville-Marie, Montréal-Nord et Lachine (quartier Saint-Pierre),
- et gère des ententes et des programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté



Ville de Montréal

- Intervient dans les domaines ayant des impacts directs sur le milieu de vie des citoyens, notamment :
 - L'urbanisme et l'aménagement du territoire, l'habitation, le transport public, le développement économique, la sécurité publique, l'environnement, la culture, le sport et le loisir

- Plus spécifiquement en lutte à la pauvreté :
 - Soutient la concertation locale
 - Participe à l'accueil et à l'intégration des immigrants
 - Réalise et finance des interventions auprès des jeunes et des familles



Mesure de pauvreté et situation montréalaise



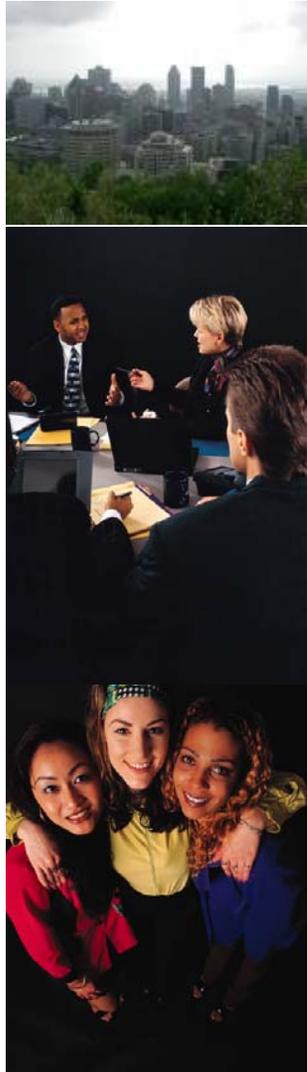
L'Institut de la statistique du Québec recense 67 indicateurs et indices différents permettant de mesurer la pauvreté

Seront retenues, pour cette présentation, les variables les plus couramment utilisées :

- Personnes à faible revenu
- Taux de chômage
- Assistance sociale
- Population sans diplôme secondaire
- Familles monoparentales
- Indice de défavorisation matérielle et sociale (*Indice Pampalon et Raymond*)

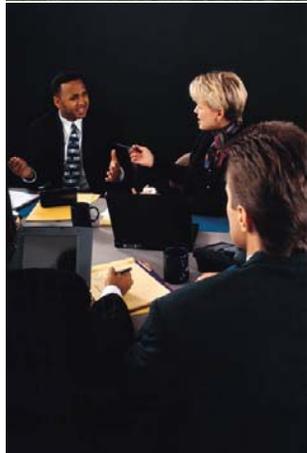
Taux de personnes à faible revenu (recensement 2001)

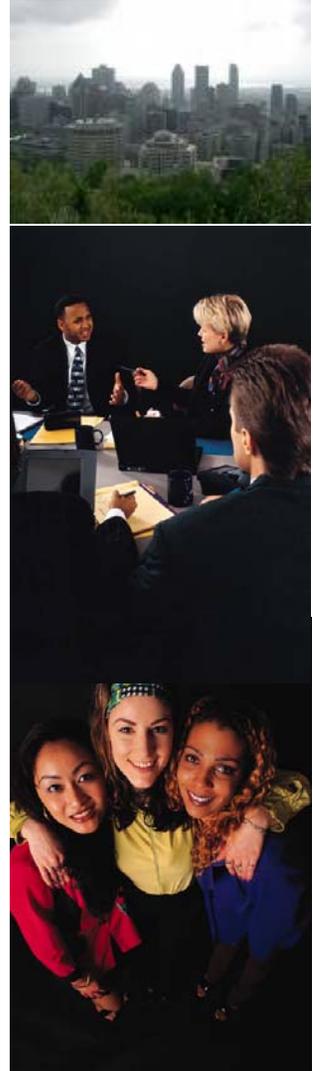
- En 2001, la population de l'agglomération était de 1 812 723 habitants et **29 % de ces personnes** vivaient sous le seuil de faible revenu
- Uniquement pour la Ville de Montréal, la population était de 1 584 400 habitants dont **31,5 %** vivaient sous le seuil de faible revenu
- Arrondissements particulièrement touchés :
 - Ville-Marie 43,6 %
 - Sud-Ouest 40,8 %
 - Villeray – St-Michel – Parc-Extension 40,7 %
 - Montréal-Nord 39,5 %



Taux de chômage (recensement 2006)

- En 2006, l'agglomération avait un taux de chômage de **8,7 %**
- En 2006, la Ville de Montréal avait un taux de chômage de **9,1%**
- Si nous comparons les données de 2001 avec celles de 2006, il y a une baisse du taux de chômage dans 18 arrondissements sur 19
- Ahuntsic – Cartierville est le seul arrondissement à avoir connu une légère hausse (il est passé de 9,6 % à 9,8 %)
- Les taux de chômage sont de 2 à 3 fois plus élevés pour les immigrants et les minorités visibles
- Arrondissements ayant un taux de chômage **supérieur à 10 %** :
 - Montréal-Nord 12,5 %
 - Côtes-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce 10,9 %
 - Le Sud-Ouest 10,7 %
 - Saint-Léonard 10,6 %



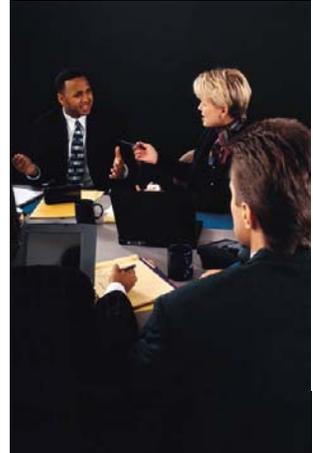


Mesure de pauvreté et situation montréalaise

Taux d'assistance sociale *(Données juillet 2008)*

- L'agglomération compte 101 049 ménages recevant des prestations d'assistance sociale, soit 79 747 personnes aptes au travail contre 33 845 personnes ayant des contraintes à l'emploi

- Arrondissements se démarquant par leur plus haut taux de ménages recevant des prestations d'assistance sociale:
 - Villeray – St-Michel – Parc-Extension 11,4 %
 - Mercier- Hochelaga-Maisonneuve 11 %
 - Rosemont – La Petite-Patrie 8,8 %
 - Ville-Marie 8,1 %



Mesure de pauvreté et situation montréalaise

Taux de population sans diplôme secondaire

(recensement 2001)

- En 2001, 15,4 % des personnes de plus de 20 ans de l'agglomération, avaient un niveau de scolarité inférieur à la 9^e année
- 16,8 % des personnes de plus de 20 ans de la Ville de Montréal, avaient un niveau de scolarité inférieur à la 9^e année
- Arrondissements ayant un taux supérieur à 20 % :
 - Saint-Léonard 26,1 % (14 240 personnes)
 - Villeray – St-Michel – Parc-Extension 25,6 % (28 395 personnes)
 - Montréal-Nord 25 % (15 615 personnes)
 - Le Sud-Ouest 20,5 % (10 355 personnes)

Taux de familles monoparentales (recensement 2006)

- En 2006, l'agglomération de Montréal comptait 474 155 familles, dont 20,7% de familles monoparentales
- La Ville de Montréal comptait 418 340 familles, dont **21,7% de familles monoparentales**
- Arrondissements et villes liées se démarquant par leur plus grand nombre de familles monoparentales:
 - Montréal-Est 29,4% (310 familles)
 - Montréal-Nord 28,8% (6 320 familles)
 - Le Sud-Ouest 28,2% (4 910 familles)
 - Villeray – St-Michel – Parc-Extension 25,4% (9 265 familles)



Indice de défavorisation matérielle et sociale

- Cet indice comporte deux composantes:
 - La dimension matérielle qui comprend la scolarité, le rapport emploi/population et le revenu moyen individuel
 - La dimension sociale qui comprend le lien à un réseau social en vertu d'une séparation, d'un divorce, d'un veuvage, de la monoparentalité ou du fait d'être une personne seule
- L'indice permet de déterminer des secteurs à forte concentration de défavorisation matérielle et sociale. Ces secteurs sont considérés comme des zones prioritaires d'intervention:
 - 18 arrondissements sur 19 (sauf Outremont)
 - 5 villes liées sur 15
 - Côte St-Luc
 - Dollard-des-Ormeaux
 - Dorval
 - Montréal-Est
 - Pointe-Claire



Indice de défavorisation matérielle et sociale

Son utilité :

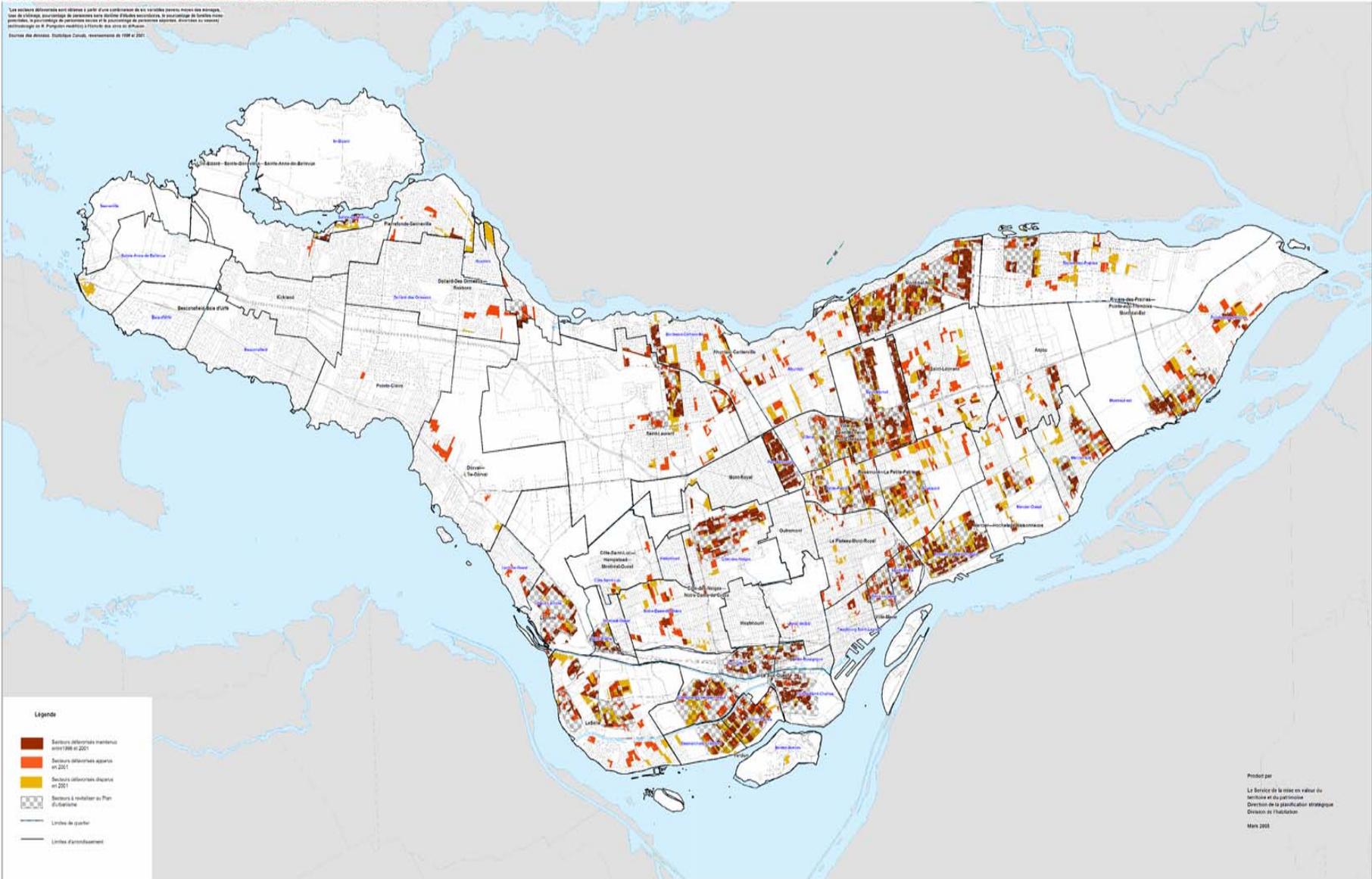
- Objectif, stable et fiable; indice largement documenté; a fait l'objet de tests de validité dans l'ensemble du Québec
- Mesure la pauvreté et en détermine les zones de concentration
- Prédit l'émergence de problématiques sociales
- Permet une lecture régionale
- Permet une meilleure allocation des ressources publiques lorsqu'il est question d'équité.
- Cet indice a été retenu par divers intervenants, dont le MESS qui est le présent bailleur de fonds, l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal et le MSSS, comme étant la plus valide pour des fins d'allocation des ressources dans une perspective d'équité.



Secteurs défavorisés* en 2001 et secteurs à revitaliser au Plan d'urbanisme

Les secteurs défavorisés sont définis à partir d'une combinaison de six variables (niveau moyen des ménages, taux de chômage, densité de population, nombre d'états résidentiels, la densité de l'habitat existant, le pourcentage de personnes âgées et le pourcentage de personnes âgées, le nombre de logements) et le Programme métropolitain d'évaluation des zones de diffusion.

Source des données: Statistique Canada, recensement de 1996 et 2001.



Produit par
Le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction de la planification stratégique
Division de l'habitation
Mars 2003



Mesure de pauvreté et situation montréalaise

Autres données statistiques

- En 2006, **22,1 % des enfants** de la grande région vivaient au sein de familles à faible revenu
- En 2005, c'est sur l'île que la proportion de familles à faible revenu (16,7 %), avec ou sans enfants, était la plus élevée au Québec
- En janvier 2008, environ **9 % des résidents de l'île de Montréal** dépendaient des prestations de dernier recours. Plus du quart (28,6 %) étaient des enfants
- En matière d'alimentation, les problèmes liés aux inégalités sociales ne se limitent pas au prix des aliments. En effet, 40 % des Montréalais n'ont pas accès, dans un rayon d'un demi-kilomètre, à un commerce offrant des fruits et légumes frais
- Dans les quartiers défavorisés, les dépanneurs sont plus nombreux que tout autre type de commerce
- En 2006-2007, 27 000 enfants ont bénéficiés de provisions de *Moisson Montréal*, soit 45 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide de l'organisme

Mesure de pauvreté et situation montréalaise

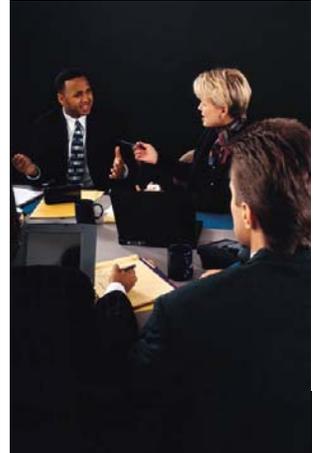
Constats généraux

- Montréal maintient un fort taux de pauvreté
- Certains secteurs se démarquent plus particulièrement (Montréal-Nord, Sud-Ouest et Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension)
- Actuellement, il y a moins de prestataires de l'assistance sociale qu'en 2006, mais le nombre de travailleurs pauvres a augmenté





- *La revitalisation urbaine intégrée (RUI)*
- *Itinérance*
- *Habitation*
- *Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale intervenue entre la Ville et le MESS*



Contributions de l'agglomération de Montréal

La revitalisation urbaine intégrée (RUI)

Intervenir dans les zones à forte concentration de pauvreté en utilisant les outils et les ressources disponibles dans le plus nombre de secteurs d'activité

Les objectifs :

- développer une offre de services publics plus complète et mieux adaptée aux besoins des personnes défavorisées
- améliorer le milieu physique, notamment à l'aide de programmes ou projets en matière d'habitation, d'aménagement urbain, d'infrastructures, d'espaces verts et d'équipements collectifs
- encourager le dynamisme économique local
- réduire les impacts générés par les problématiques sociales
- encourager la participation sociale, notamment en augmentant le pouvoir des personnes défavorisées sur leurs propres conditions de vie
- favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre les résidents des secteurs visés
- encourager l'innovation dans la pauvreté et l'exclusion sociale

La répartition des sommes :

- Depuis 2003, la ville et les arrondissements : 12,5 M\$ notamment par le biais du Programme de Renouveau Urbain (PRU)
- En 2008, la Direction de la diversité sociale de Montréal : 1 M\$
- Autres partenaires : 1,25 M\$ (Ex: Centraide, MELS...)

La revitalisation urbaine intégrée (RUI)

Les résultats :

Formation de huit comités de revitalisation :

- St-Michel (Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension), Sainte-Marie (Ville-Marie), Galt (Sud-Ouest), St-Pierre (Lachine), Cartierville (Ahuntsic – Cartierville), Mercier-Est (Mercier – Hochelaga-Maisonneuve), Place Benoît (Saint-Laurent), Montréal-Nord secteur Nord-Est (Montréal-Nord)
- Élaboration d'un plan de revitalisation pour chacun de ces secteurs
- Mobilisation des citoyens pour la mise en œuvre des plans
- Plus de 100 projets ont été réalisés en plus des diagnostics et des plans d'actions

Les partenaires :

- Gouvernement du Québec
- Organismes para-municipaux
- Secteur communautaire et associations
- Fondations
- Secteurs Privé





Contributions de l'agglomération de Montréal

Itinérance

Les objectifs :

- Préconiser la tenue d'activités susceptibles de prévenir l'itinérance
- Favoriser la réinsertion sociale des personnes sans-abri ou des jeunes en situation de rue en les conviant à jouer un rôle à leur mesure dans notre communauté
- Éviter à des personnes itinérantes d'avoir à dormir à l'extérieur l'hiver
- Contribuer à l'amélioration des rapports entre les personnes marginalisées, les résidants, les passants et les commerçants

La répartition des sommes :

430 000 \$ annuellement (budget agglomération)

Les résultats :

- Soutient 12 organismes dans l'accueil, l'accompagnement et le suivi des personnes en situation d'itinérance
- La Ville a été partie prenante de l'élaboration et de la réalisation du Plan d'action intersectoriel en itinérance de Montréal 2007-2012, dans le cadre des travaux du Comité de liaison en itinérance.

Les partenaires :

- L'Agence de la santé et des services sociaux
- Réseau d'aide aux personnes seules itinérantes de Montréal (RAPSIM, Old Brewery Mission, Maison du père...)

Contributions de l'agglomération de Montréal

Habitation

Descriptif

Développement de **5 000 logements** sociaux et communautaires
(Volet social de l'Opération 15 000 logements 2006-2009)

Les objectifs :

- 1 750 logements pour familles
- 1 750 logements pour petits ménages
- 1 000 logements pour aînés en légère perte d'autonomie
- 500 logements avec soutien communautaire pour sans-abri et autres clientèles vulnérables

La répartition des sommes :

- 380 M\$ d'investissements publics (toutes sources) pour 2006-2009, dont 53 M\$ de l'Agglomération (cette somme incluant 42,2 M\$ de la Ville de Montréal)





Contributions de l'agglomération de Montréal

Habitation

Les résultats (au 31 août 2008) :

- 3 544 logements occupés ou en voie de réalisation
- 1 768 logements dans des projets en élaboration
- La cible de 5 000 logements devrait donc être atteinte
- Les projets se déploient dans 16 arrondissements

Les partenaires

Financement : Gouvernement du Québec (Société d'habitation du Québec), avec apports du gouvernement du Canada; Communauté métropolitaine de Montréal; Banque Nationale; Caisses Desjardins (financement hypothécaire); Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (soutien communautaire); dons

Réalisation : Groupes de ressources techniques; promoteurs communautaires (coopératives, organismes sans but lucratif); Office municipal d'habitation de Montréal

Contributions de l'agglomération de Montréal

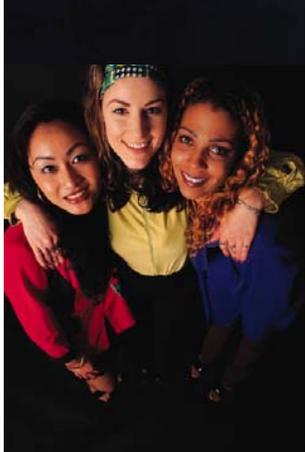
Habitation

Informations complémentaires

Cible « transversale » de 1 000 chambres, studios ou logements pour prévenir l'itinérance et répondre aux besoins des personnes seules, sans-abri ou à risque de le devenir, soit :

- 500 unités de logement social et communautaire, avec services de soutien communautaire
- 200 unités de logement social et communautaire régulières
- rénovation de 300 chambres privées

(Note : cette dernière mesure, de compétence municipale, est financée par la Ville de Montréal dans le cadre d'autres programmes et s'applique à son territoire).



Contributions de l'agglomération de Montréal

Habitation

Descriptif

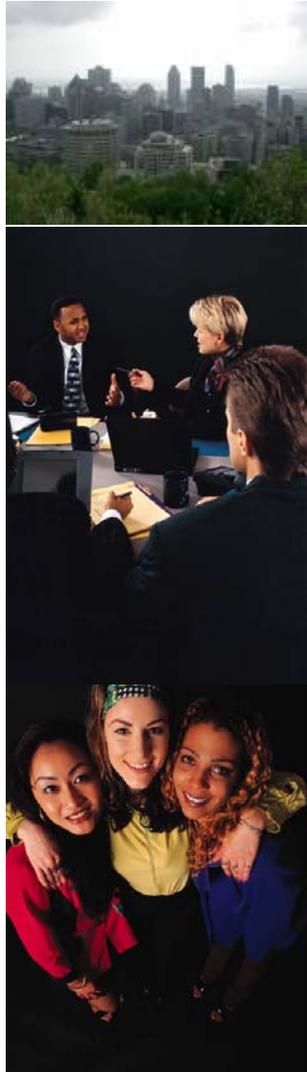
- Programme d'investissement aux fins de travaux majeurs dans le parc HLM

Les objectifs :

- Rénovation et modernisation des segments HLM les plus anciens
- Amélioration de la qualité de vie des occupants
- Accroissement du sentiment de sécurité et d'appartenance
- Réduction des coûts énergétiques

La répartition des sommes :

- 75 M\$ par an, pour 5 ans (2008-2012) : Contributions des gouvernements du Québec et du Canada, et de la Communauté métropolitaine de Montréal (10 %)



Contributions de l'agglomération de Montréal

Habitation

Les résultats

- Début des travaux en 2008
- À terme, les interventions se déploieront dans les arrondissements montréalais et dans les villes de Dorval, Montréal-Est, Pointe-Claire, Sainte-Anne de Bellevue et Westmount

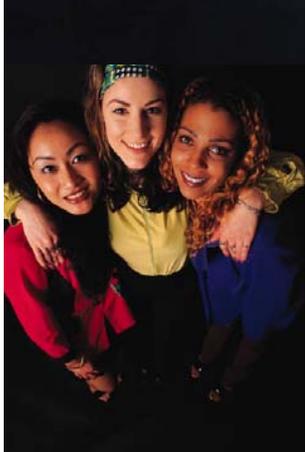
Les partenaires

Mise en œuvre :

- Office municipal d'habitation de Montréal

Financement :

- Gouvernements du Québec et du Canada
- Communauté métropolitaine de Montréal





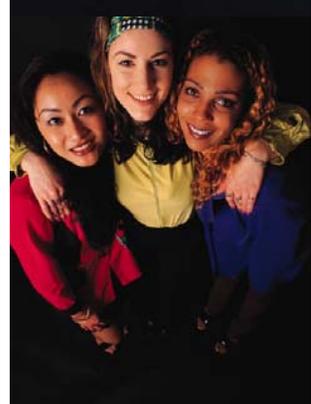
Contributions de l'agglomération de Montréal

Habitation

Informations complémentaires

Service de référence pour ménages sans logis :

- Géré par l'Office municipal d'habitation de Montréal
- Créé à l'origine pour intervenir auprès des victimes des « crises du 1^{er} juillet »; service offert à l'année depuis 2003
- Accompagnement et aide à la recherche de logements, pour ménages à risque d'être à la rue (éviction, pénurie de logements, sinistres, crises familiales, etc.)
- Ménages socialement vulnérables; 2/3 sont des familles
- Depuis 2003, plus de 200 ménages par an ont recours à l'hébergement d'urgence, et 300 ménages sont accompagnés dans leur recherche de logement
- Financement : Ville de Montréal



Contributions de l'agglomération de Montréal

Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale intervenue avec le MESS

Les objectifs spécifiques et les champs d'intervention sont :

- Aider les personnes les plus démunies à mieux s'insérer dans leur milieu et dans la collectivité et les soutenir dans leur démarche d'intégration
- Diminuer l'impact des problématiques sociales propres à une grande ville
- Offrir aux jeunes des alternatives à la sécurité du revenu tout en tenant compte de la composition ethnoculturelle de la population montréalaise
- Agir sur la base de zones d'intervention prioritaires selon une approche locale et concertée, en mettant de l'avant des projets et initiatives susceptibles de favoriser l'accès à une alimentation décente, à une formation adéquate, à des logements abordables, à des services sociaux et de santé adaptés et à des activités de sports, de loisirs et culturels appropriés.

La répartition des sommes :

- La somme annuelle de 5 millions de dollars est répartie comme suit :
- 3 375 000 \$ (65.5 %) sont répartis au prorata de la population vivant dans les zones prioritaires d'intervention des cinq villes reconstituées et des dix-huit arrondissements visés, pour la mise en œuvre de projets locaux
- 1 125 000 \$ (22.5 %) sont alloués à la Direction de la diversité sociale pour le développement de projets régionaux
- 500 000 \$ (12 %) sont réservés pour les ressources humaines, les ressources matérielles, la production documentaire, ainsi que pour des activités d'évaluation et de recherche



Contributions de l'agglomération de Montréal

Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale intervenue avec le MESS

Les résultats :

- Dans les 5 dernières années, 1067 projets ont vu le jour en collaboration avec 378 organismes communautaires, soit en moyenne 200 projets par année
- De 2003 à 2008, 25 M\$ ont été investis par le MESS
- L'effet de levier des projets en arrondissement a permis une contribution financière additionnelle sur cinq ans de 11 930 173 \$
- L'effet de levier des projets pour les villes liées a permis une contribution financière additionnelle sur cinq ans de 177 693 \$
- L'effet de levier des projets des secteurs corporatifs a permis une contribution financière additionnelle sur cinq ans de 16 285 152 \$

Les partenaires :

- 18 arrondissements et les 5 villes liées
- Une soixantaine de partenaires financiers depuis 5 ans
- Une quarantaine de partenaires autres que financiers depuis 5 ans

Contributions de la Ville de Montréal



- ***Tables de concertation***
- ***L'intégration des immigrants***
- ***Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans***
- ***Familles***
- ***Programme de renouveau urbain (PRU)***

Contributions de la Ville de Montréal

Tables de concertation

Animer, sur une base permanente, un mécanisme de concertation et les actions collectives qui en découlent

Les objectifs :

Améliorer la qualité et les conditions de vie de la population montréalaise

La répartition des sommes :

- 28 tables locales ont reçu une somme de 70 544 \$ chacune
- Le budget de l'année 2008 pour l'initiative Montréalaise s'élève à 1 975 232 \$ soit une augmentation de 30 % comparativement à 2007

Les résultats :

- Portrait sur les enjeux de quartier
- Diagnostic et plans d'actions locaux à partir des besoins exprimés par les citoyens
 - Volet lutte contre la pauvreté
 - Habitation
 - Sécurité alimentaire...

Les partenaires :

- Centraide du Grand Montréal : 995 000 \$
- Direction de santé publique : 556 208 \$
- Ville de Montréal, Direction de la diversité sociale et arrondissements : 424 024 \$





Contributions de la Ville de Montréal

Accueil et intégration des immigrants

Ententes avec le gouvernement du Québec (MICC)

Les objectifs :

- Vise l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants
- Axes d'interventions :
 - Développement économique
 - Intégration en emploi
 - Habitation (HLM)
 - Amélioration des milieux de vie- Culture
 - Amélioration des milieux de vie- Intervention en intégration sociale
 - Lutte au racisme et à la discrimination

La répartition des sommes :

Entente triennale (2007-2010) 1,5 M\$ par année

Les résultats :

34 projets en 2007-2008 en liens avec les différents axes ont été soutenus dont des stages d'insertion en entreprise ou à la Ville de Montréal

Les partenaires :

- Services centraux
- Arrondissements
- Organismes communautaires
- Institutions

5. Contributions de la Ville de Montréal

Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans

Repose sur la volonté des milieux de se concerter pour identifier les projets et les actions prioritaires à mettre de l'avant pour répondre aux besoins des jeunes

Les objectifs :

Offrir des activités de qualité, diversifiées, accessibles et adaptées à leurs besoins

La répartition des sommes :

260 000 \$ annuel, dont 50 % proviennent de l'entente Ville-MICC

Les résultats :

33 projets, dont 30 s'étant déroulés dans 19 arrondissements, et 3 touchant l'ensemble du territoire de la ville, rejoignant 4700 jeunes

Les partenaires :

MICC et les arrondissements



5. Contributions de la Ville de Montréal

HLM - Famille

Intervention sociocommunautaire dans deux HLM situés dans les quartiers
Pointe- aux-Trembles et Cartierville

Les objectifs :

Réaliser des activités d'animation et d'intervention en lien avec les problématiques sociales rencontrées par les jeunes et les parents

La répartition des sommes :

- 50 000 \$, soit 25 000 \$ chacun

Les résultats :

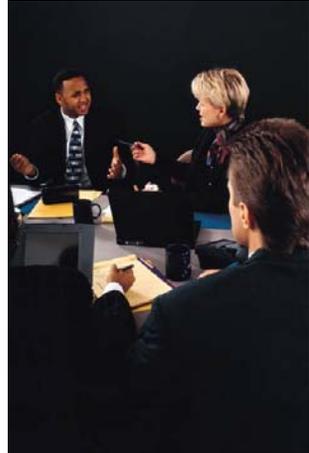
- Consolidation des comités locaux
- Réalisation d'activités culturelles, sportives et de développement social adaptées pour chacune des clientèles;
- Prise en compte des besoins de ces populations majoritairement issues de l'immigration

Les partenaires :

- OMHM
- Organismes communautaires



Conséquences de la pauvreté



- Des contraintes pour la protection et le respect de la dignité humaine
- Un frein au développement économique, culturel et social
- Une menace à la cohésion et à l'équilibre de la société

Il devient donc impératif d'agir...

Perspectives d'avenir

Les enjeux sont les suivants :

- Avoir la capacité d'agir sur les clientèles les plus vulnérables pour les intégrer à la création de la richesse de Montréal
- Favoriser la participation des nouveaux arrivants à tous les niveaux de la vie montréalaise
- Soutenir la mobilisation des milieux, favoriser leur prise en charge et consolider les actions du développement social
- Assurer la récurrence et le renforcement des ententes administratives en place

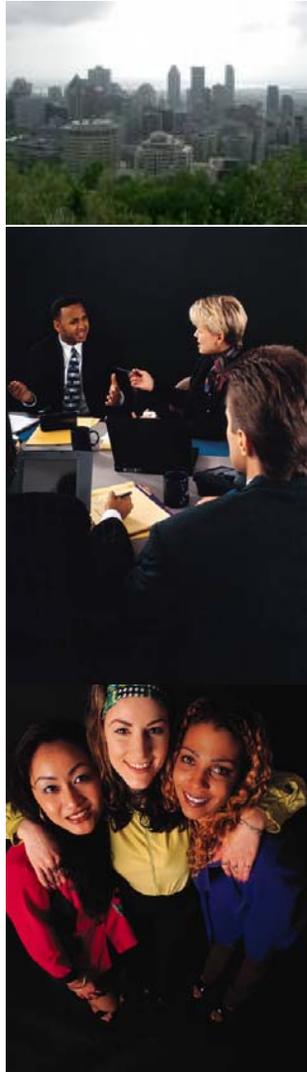


Perspectives d'avenir

Les enjeux sont les suivants :

- Développer un programme spécifique Ville - Gouvernement concernant les infrastructures des quartiers défavorisés
- Développer l'expertise requise pour agir efficacement
- Investir les sommes nécessaires afin d'être proactif dans le développement de Montréal
- Développer 5 000 logements communautaires pour :
 - les familles
 - les petits ménages
 - les aînés en légère perte d'autonomie
 - Avec le soutien communautaire pour sans-abri et autres clientèles vulnérables





« Être pauvre, c'est être étranger dans son propre pays, c'est participer à une culture radicalement différente de celle qui domine la société normale »

Source: Michael Harrington, L'autre Amérique: la pauvreté aux États-Unis